

possibilités. Il peut dire: «Je ne ferai rien, si ce n'est laisser le temps passer et le bill finira bien par être adopté.» Ou bien il peut dire: «Je suis d'accord avec la proposition modérée et constructive de l'opposition, proposition qui est appuyée par tous les partis, et je vais consulter les provinces et les sociétés à cet égard. Ce n'est pas à nous, députés, de décider laquelle des deux propositions est la meilleure, car les ressources appartiennent aux provinces, mais si je m'engage dans cette voie et ne proclame pas cette partie controversée, les chances de succès de la conférence des premiers ministres du mois d'avril n'en seront que plus grandes.» Voilà qui montrerait que le ministre est un parlementaire.

Monsieur le président, depuis dix ans, il semble que le gouvernement au pouvoir ait accepté cinq ou six fois des propositions de l'opposition et que chacune de ces propositions ait été à l'avantage des Canadiens. En 1966, le gouvernement a pris la mauvaise décision à propos du pipeline des Grands lacs. Le gouvernement a accepté les arguments présentés à la Chambre et il est revenu sur sa décision. Cela a permis à l'Ontario et au Québec de payer le gaz moins cher. La même année, en 1966, après qu'une motion de défiance ait été présentée par l'opposition, le gouvernement a déclaré qu'il ne s'opposait pas à la motion et l'Office national de l'énergie a pu faire son devoir. Les acheteurs américains de gaz canadien ont dû accepter une hausse de prix de 50 p. 100 pour donner aux habitants de la Colombie-Britannique et de la région de Peace River un prix raisonnable pour leur gaz. Je félicite le gouvernement d'être revenu sur sa décision à ces deux occasions. Cela a été à l'avantage du Canada. Dans un cas, la Colombie-Britannique a obtenu un prix raisonnable pour le gaz et, dans l'autre cas, l'Ontario et le Québec ont pu payer le gaz naturel moins cher pendant 10 ans.

En 1966-1967, plus de 70 amendements présentés par l'opposition ont été acceptés relativement au bill national sur les transports, qui est maintenant devenu la loi nationale sur les transports. Bien sûr, la loi laisse encore à désirer parce que le gouvernement aurait dû accepter deux autres amendements, mais il a quand même fait preuve d'un peu de bonne volonté et la mesure adoptée est un peu meilleure que celle qui avait été présentée à l'origine. En 1970-1971, quand je n'étais pas à la Chambre, un groupe de députés de l'opposition a lutté pour obtenir deux sessions relativement à la loi nationale sur la commercialisation. Ces députés ont empêché qu'il y ait un organisme aussi désordonné que l'Office canadien de commercialisation des œufs pour chaque produit agricole. A ce moment-là, le Parlement faisait son devoir.

L'automne dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se rendant compte du poids des arguments avancés par l'opposition, a retiré le bill sur l'administration du pétrole avec l'intention de le représenter à une date ultérieure c'est-à-dire après la première réunion des premiers ministres. Assurément, le ministre peut bien être également un parlementaire, monsieur le président. Nous ne demandons pas au gouvernement fédéral de renoncer à un quelconque pouvoir, nous lui demandons simplement de ne pas proclamer cette disposition controversée avant d'avoir consulté les dix autres gouvernements.

L'autre choix qui s'offre au ministre est d'attendre tout simplement et de risquer que la conférence des premiers ministres, les 8 et 9 avril, ne tourne à l'échec. Si cette conférence devait échouer, il sait trop bien qui en porterait la responsabilité. Si on parvient à une entente à cette occasion et s'il doit faire marche arrière dans son budget, il sera considéré comme un piètre ministre des Finances.

Droit fiscal

Avant qu'il n'en soit là, il devrait admettre que le point de vue de l'opposition a du bon et alors l'amendement sera accepté. Si le ministre n'accepte pas cette proposition qui a obtenu l'appui de tous les partis de ce côté-ci—et je suis certain que bien des députés libéraux l'appuient dans leur for intérieur—je soupçonnerai alors qu'un marché a été conclu. Mes soupçons seraient dissipés, cependant, si le ministre voulait accepter l'amendement.

Monsieur le président, de toutes les dépêches que j'ai reçues, aucune ne m'est venue des grosses sociétés minières internationales ni des grosses sociétés pétrolières internationales. Je me demande bien pourquoi. Toutes les dépêches et tous les appels que je reçois me viennent d'entreprises canadiennes désespérées qui se plaignent de l'ingérence de deux gouvernements. Si le ministre persiste dans son attitude désinvolte à l'égard de la proposition modérée que l'opposition lui demande d'accepter, je ne peux que conclure qu'un marché est intervenu et qu'il présentera un budget en mai pour concrétiser ce qu'il a promis en privé. Il n'a pas prévenu les provinces de sa décision, ni le Parlement ni la population.

Monsieur le président, j'espère que le ministre n'a pas conclu d'arrangement avec ces grandes sociétés. J'espère que le ministre se souviendra que la Chambre des communes s'est montrée bien disposée à examiner objectivement ces choses et à accepter des amendements. S'il acceptait cet amendement, il ne renoncerait à rien, mais il serait irréprochable en se présentant à la conférence. J'espère qu'il transmettra ces propositions à son nouveau sous-ministre et aux provinces et leur laissera le soin de prendre une décision. Dans les circonstances, je crois que le ministre ferait bien d'accepter l'amendement.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. La présidence a rendu une décision sur la proposition du député. Le gouvernement serait peut-être disposé à envisager un moyen terme au sujet de son aspect procédural. La présidence a déclaré que rien n'empêche qu'un débat soit tenu sur ces articles parce qu'ils sont corrélatifs; ils s'enchaînent. Au moment opportun, on pourrait présenter une motion au sujet de l'article 4, et il se pourrait bien qu'après l'éloquent discours de mon honorable collègue, les ministériels voient la lumière de la raison et de l'intelligence, bien que ce soit beaucoup leur demander, vu l'inflexibilité du gouvernement. S'il arrivait que la motion sur l'article 4 soit rejetée après avoir été débattue à fond, on verrait peut-être la fin de la discussion.

• (1650)

Le président adjoint: A l'ordre. Veut-on reporter la question? Est-ce là ce qu'on suggère?

M. Baldwin: Monsieur le président, je propose au comité de poursuivre plus loin le débat. Je suppose que, comme moi, les députés de Nanaimo-Cowichan-Les Îles et de Témiscamingue veulent y participer. On pourrait discuter de toutes les dispositions portant sur un même point. A l'issue du débat, on pourrait prendre un vote sur la proposition du député de Qu'Appelle-Moose Mountain et en finir avec l'article 4. Si la proposition était défaite, la discussion serait close.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, sur la même question, puis-je demander à la présidence si elle a rendu une décision finale au sujet de l'amendement proposé par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain? Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a en main une version de l'amendement à l'article 4. Nous accepterions évidemment ce que veut proposer le député